

D É P A R T E M E N T D U C A L V A D O S

Commune de Condé-sur-Noireau



► **Plan Local d'Urbanisme**

② Projet d'Aménagement et de Développement Durable

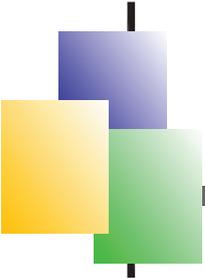
PLANIS
Aménagement • Environnement • Urbanisme

4 Avenue Tsukuba
Technopôle Citis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
☎ 02 31 53 74 54
📠 02 31 53 77 59

Email agence l4t@planis.fr

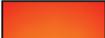
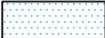
REVISION DU PLU

Vu pour être annexé à l'arrêté du conseil municipal en date du



CONDE-SUR-NOIREAU

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

| | | | |
|---|--|---|---|
|  | Zones urbanisées |  | Sens de développement de l'habitat |
|  | Zones d'activités |  | Sens de développement de l'activité économique. |
|  | Equipements sportifs et de loisirs existants |  | Espaces naturels à préserver |
|  | Zone soumise au risque d'inondation |  | ZNIEFF identifiée |
|  | Espace boisé classé à conserver |  | Futur contournement de Condé/Noireau (fuseau 500 m) |
|  | Haies protégées |  | Zone d'accueil pour les gens du voyage |

Intégrer les grands projets routiers dans le développement du territoire à long terme.

Préserver les espaces naturels de la vallée de la Druance.

Renforcer le pôle commercial à l'Est.

☞ Affirmer un pôle d'activités commerciales fort, grâce à un traitement de qualité et adapté aux activités à mettre en place.

☞ Créer une "zone d'appel" à partir d'un axe porteur (la RD562).

☞ Veiller à la qualité du traitement de cette entrée de ville.

Conforter le pôle d'activités au Nord-Ouest, le long de la RD512 :

☞ Assurer des possibilités d'extension pour les activités en place. Permettre l'accueil de quelques entreprises.

☞ Assurer le maintien des activités existantes, grâce à un corps de règles adapté à leurs besoins d'évolution.

Préserver les espaces naturels d'intérêt écologique et du paysage à l'Est du territoire.

Préserver les espaces naturels de la vallée du Noireau.

Prendre en compte la zone industrielle dans la vallée du Noireau :
☞ Mettre en oeuvre des règles adaptées aux activités existantes.

Conforter le pôle d'équipements sportifs, de loisirs et de santé dans le centre ville.

Requalifier le site de l'ancienne gare SNCF.
☞ Permettre la réalisation d'équipements publics.

Assurer le maintien de l'activité agricole à l'ouest du territoire.

Préserver le caractère bocager du territoire communal

Prendre en compte le risque d'inondation:

☞ définition de règles de protection adaptées à l'aléa et au PPRI;

☞ Tenir compte du risque dans les projets d'aménagement.

